Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202676-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 novembre deux mille vingt-six, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 06/11/2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 17 **Votants :** 21

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric

Les conseillers : BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, KERBRAT Morgane, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, KERGUIDUFF Claudine,

Absents excusés : DANIELOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude, SALAUN Benoit donne pouvoir à CREACH Gilles, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, DE BLASIO Stéfano donne pouvoir à KERGUIDUFF Claudine

Absents : CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

A été élu secrétaire de séance : KERBRAT Morgane

Subvention soutien logistique – Arbre de Noël – Union commerciale – Taulé-Penzé

Vu la demande de subvention et de soutien logistique en date du 10 septembre 2026 ;

Vu le dossier de présentation de l'évènement et le budget prévisionnel dressé par l'association ;

Rapporteur : Denis LEMEUNIER

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202676-DE

L'Union Commerciale Taulé-Penzé, informe la collectivité de l'organisation d'un Arbre de Noël quoi se tiendra le dimanche 13 décembre 2026.

Plusieurs animations sont prévues cette journée :

- Un espace de structures gonflables (460€) ;
- Les prestations d'un jongleur professionnel (600€) et d'un sculpteur sur ballons (480€) ;
- Les tirages d'une grande tombola dotée de 1 000€ de lots pour valoriser l'artisanat et le commerce local.

L'association sollicite un soutien financier de la commune sous la forme d'une subvention d'animation locale, d'un montant de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 19 voix POUR :
:

- Accorde une subvention à hauteur de 500€ dans le cadre de l'organisation de l'Arbre de Noël du dimanche 13 décembre 2026 ;

Le Maire,
Gilles CREACH,

